



**Lisières
de l'Oise**

Communauté de Communes

N°DEL2026-39

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 27 avril 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :

Titulaires :

M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE,, M. Christian DEBLOIS, M. Guillain de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (34)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET
M. Sabine LAHOUCHE donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER
M. Joachim LÜDER donne procuration à M. Romain RIBEIRO (4)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

DEL2026-39 – Désignation des membres de la commission MAPA

Rapporteur : Franck SUPERBI

Pour rappel, les marchés publics sont les contrats conclus à titre onéreux entre les pouvoirs adjudicateurs et des opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Toutefois, compte-tenu du montant de certains marchés, ils peuvent être conclus selon une procédure adaptée et notamment si les montants sont en-deçà des seuils financiers des marchés publics définis au niveau européen.

L'article L.1411-5 du CGCT prévoit la composition de celle-ci, soit pour les EPCI, le Président et 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de l'EPCI désignés par le Président, en raison de leur compétence dans la matière.

L'élection des membres de la Commission Marché A Procédure Adaptée se déroule au scrutin secret. Toutefois, conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT, le vote peut avoir lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents et si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Ont déclaré faire acte de candidature :

Liste « Les Lisières de l'Oise »

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Etienne FRERE	Virginie PARMENTIER
Renaud BOURGEOIS	Danielle CARLIER
Jean-Louis GOURDON	Bruno DEMORY
Yves LOUBES	Joachim LÜDER
Florence DEMOUY	Christian DEBLOIS

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5, L.2121-21 et L.2121-29,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27/09/2021 portant derniers statuts modifiés de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise ; Conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL2026-22 du 02 avril 2026 installant les membres du conseil communautaire suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission marché à procédure adaptée en date du 05 mai 2026, annexé à la présente délibération,

Considérant que la Commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres de la Commission Marché à Procédure Adaptée se déroule au scrutin secret sauf si l'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. (Article L.2121-21 du CGCT),

Considérant que les membres de l'assemblée ont décidé d'un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Pris acte** de cette élection,
- **Désigné** les membres de la Commission Marché à Procédure Adaptée conformément au tableau :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Etienne FRERE	Virginie PARMENTIER
Renaud BOURGEOIS	Danielle CARLIER
Jean-Louis GOURDON	Bruno DEMORY
Yves LOUBES	Joachim LÜDER
Florence DEMOUY	Christian DEBLOIS

- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	38
Nombre de suffrages exprimés :	38
Pour :	38 M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Guillain de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOUCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (38)
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	27 avril 2026

Franck SUPERBI

Président des Lisières de l'Oise



DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE

**PROCES-VERBAL – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE
(MAPA)**

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 27 avril 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :

Titulaires :

M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE,, M. Christian DEBLOIS, M. Guillaïn de France, M. Bruno DEMORY , Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (34)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET
M. Sabine LAHOUCHE donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER
M. Joachim LÜDER donne procuration à M. Romain RIBEIRO (4)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Florence DEMOUY a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

I. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5 et D.1411-3 à D.1411-5,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27/09/2021 portant derniers statuts modifiés de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise ; Conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL2026-22 du 02 avril 2026 installant les membres du conseil communautaire suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que la Commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres de la Commission Délégation de Service Public (DSP) se déroule au scrutin secret sauf si l'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. (Article L.2121-21 du CGCT)

Considérant que les membres de l'assemblée ont décidé d'un vote à main levée,

Il est procédé, sous la présidence de M. Franck SUPERBI, Président élu, à l'élection de la liste des membres de la Commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA),

Considérant que l'élection des membres de la MAPA doit revêtir la forme d'une liste,

Considérant qu'une liste a déclaré faire acte de candidature :

- « Les Lisières de l'Oise »

Considérant que la liste est respectivement composée des membres suivants :

Liste A : Les Lisières de l'Oise

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Etienne FRERE	Virginie PARMENTIER
Renaud BOURGEOIS	Danielle CARLIER
Jean-Louis GOURDON	Bruno DEMORY
Yves LOUBES	Joachim LÜDER
Florence DEMOY	Christian DEBLOIS

Il est procédé au déroulement du vote.

Considérant que l'élection des membres de la Commission Marché à Procédure Adaptée se déroule au scrutin secret, sauf si l'Assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » (article L2121-21 du CGCT),

Considérant que les membres de l'Assemblée ont décidé à l'unanimité d'un vote à main levée, la liste a été élue à la majorité.

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Les Lisières de l'Oise		

La liste « Les lisières de l'Oise » composée des membres suivants ayant obtenu la majorité des suffrages, ces membres ont été proclamés membres de la Commission Marché à Procédure Adaptée de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions

Les membres élus ont déclaré accepter d'exercer cette fonction.

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Etienne FRERE	Virginie PARMENTIER
Renaud BOURGEOIS	Danielle CARLIER
Jean-Louis GOURDON	Bruno DEMORY
Yves LOUBES	Joachim LÜDER
Florence DEMOUY	Christian DEBLOIS

Le présent procès-verbal dressé et clos le 05 mai 2026 à 19 heures et 23 minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du Bureau de vote et par l'ensemble des Conseillers Communautaires titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants.


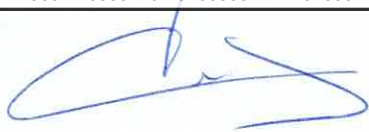
Le Président de la CCLO

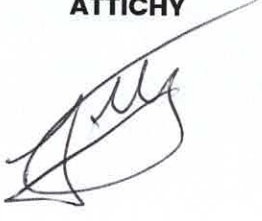




Le Secrétaire de Séance


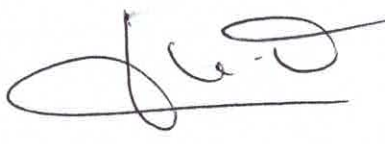
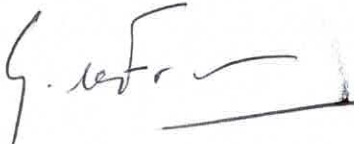


ATTICHY S²LO

<p>ATTICHY</p> 	<p>ATTICHY</p> 	
<p>Michel BUREAU</p>	<p>Danielle CARLIER</p>	<p>Bruno DEMORY</p>

<p>ATTICHY</p> 	<p>AUTRÈCHES</p> 	<p>BERNEUIL-SUR-AISNE</p> 
<p>Didier JAFFRE</p>	<p>Michel POTIER</p>	<p>Etienne FRERE</p>


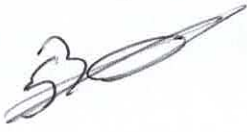

<p>BERNEUIL-SUR-AISNE</p> 	<p>BITRY</p> 	<p>CHELLES</p> 
<p>Ludivine DUMEZ</p>	<p>Franck SUPERBI</p>	<p>Christian DEBLOIS</p>




<p>COULOISY</p> 	<p>COURTIEUX</p> 	<p>CROUTOY</p> 
<p>Jean-Claude CORMONT</p>	<p>Nathalie CHEVOT</p>	<p>Guillain de France</p>


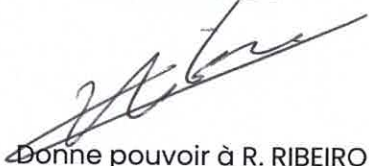

<p>UISE-LA-MOTTE</p> 	<p>UISE-LA-MOTTE</p> 	<p>UISE-LA-MOTTE</p> 
<p>Renaud BOURGEOIS</p>	<p>Peggy LEWANDOWSKI</p>	<p>Christophe CRETE</p>

HAUTE-PYRENNES
SLOW

<p>CUISE-LA-MOTTE</p> 	<p>CUISE-LA-MOTTE</p> 	
<p>Dominique PANIZ</p>	<p>Julien LEQUIEN</p>	<p>Thierry SARKÖZY</p>

<p>JAUZY</p> 	<p>JAUZY</p> 	<p>MOULIN-SOUS-TOUVENT</p>  <p>Donne pouvoir à F. DEMOUY</p>
<p>Yves LOUBES</p>	<p>Jean-Marie BOUCHEZ</p>	<p>Anne BROCVIELLE</p>

<p>NAMPCEL</p> 	<p>PIERREFONDS</p> 	<p>PIERREFONDS</p> 
<p>Alain MORIN</p>	<p>Florence DEMOUY</p>	<p>Romain RIBEIRO</p>

<p>PIERREFONDS</p> 	<p>PIERREFONDS</p>  <p>Donne pouvoir à R. RIBEIRO</p>	<p>RETHONDES</p> 
<p>Hélène DEFOSSEZ</p>	<p>Joachim LÜDER</p>	<p>Jean-Jacques LECAT</p>

<p>SAINT-CREPIN-AUX-BOIS</p> 	<p>SAINT-ETIENNE-ROILAYE</p> 	<p>SAINT-PIERRE-LES-BITRY</p> 
<p>Laurent BARGADA</p>	<p>Amandine ROZIER</p>	<p>Michaël LEMMENS</p>



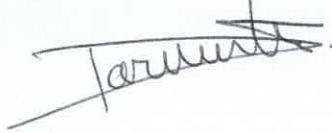
Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 060-246000749-20260505-DEL202639-DE

TRACY-LE-MONT 	TRACY-LE-MONT 	
Jean-Louis GOURDON	Jocelyne BRASSEUR	Valérie MULTON

TRACY-LE-MONT 	TROSLY-BREUIL 	TROSLY-BREUIL 
Patrice CAUDRON	Pascal PILET	Virginie PARMENTIER

TROSLY-BREUIL  Donne pouvoir à P. PILET	TROSLY-BREUIL  Donne pouvoir à V. PARMENTIER
Sylvain GOUPIL	Sabine LAHOUCHE